

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON**, en suite de la convocation en date du 02 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 27

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Clément SCIMIA pouvoir à Christian DELACOUR
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Betty BOULOGNE
- Yannick THEILLET pouvoir à Annie LEPORCQ
- Sophie LEGAGNEUR pouvoir à Frédérique GERARD
- Sandra MILLE pouvoir à Julietta PINTE
- Ludovic LATRY pouvoir à Matthias PASCHAL

Monsieur Pierre GALBY est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-3-2 : Création d'un poste d'Adjoint au Maire. Modification de la délibération n°2026-1-3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement des services municipaux et la gestion des affaires communales, d'augmenter le nombre d'adjoints au Maire ;

Considérant que le nombre maximal d'Adjoints autorisé n'est pas dépassé ;

Considérant la délibération proposée précédemment par laquelle le conseil municipal a fixé à 9 le nombre d'adjoints au Maire ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire, au scrutin secret.

Une seule liste est proposée par Madame le Maire, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, il est constaté que la liste proposée par Madame le Maire a obtenu :

26 voix et 7 bulletins blancs. Madame Valérie RIVET est donc élue 9^{ème} adjointe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Pierre GALBY

Le Maire,
Pascale LEBON

Affiché le : 21 avril 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 062-216207589-20260410-2026_3_2-DE



Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>